

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

du Collège MultiHexa Québec

12 octobre 2010

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le Collège MultiHexa Québec est un établissement privé non subventionné qui offre des programmes menant à une AEC dans le domaine des technologies de l'information. Le Collège a adopté sa politique institutionnelle d'évaluation de programme (PIEP) le 20 janvier 2010. Celle-ci comprend huit sections qui portent sur les finalités et les objectifs de la politique, les objectifs de l'évaluation des programmes, le cadre de réalisation, le partage des responsabilités, le système d'information sur les programmes d'études, le mode de détermination des programmes à évaluer, le processus d'évaluation et le mécanisme de révision de la politique.

Le Collège a fait parvenir sa politique à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial en janvier 2010.

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la PIEP du Collège MultiHexa Québec lors de sa réunion tenue le 12 octobre 2010. Cette évaluation a été réalisée en s'inspirant du cadre de référence de l'évaluation des PIEP publié en octobre 1994¹. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

Finalités et objectifs

La politique a pour finalité d'assurer l'amélioration continue de la qualité de la formation offerte aux étudiants. Elle vise également à témoigner de la qualité de cette formation, à déterminer les objectifs de l'évaluation des programmes et à en préciser le cadre et les responsabilités. La politique souligne en outre que l'évaluation des programmes vise à prendre connaissance des résultats des programmes relatifs à l'atteinte des compétences, à la réponse aux besoins de formation, à la satisfaction des groupes concernés, aux cheminements scolaires, aux ressources investies, afin de porter un jugement sur les programmes et d'en déterminer les forces et les faiblesses dans le but d'améliorer de manière continue la mise en œuvre des programmes.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence.* Octobre 1994, 25 pages.

Le cadre de réalisation des évaluations préconise la crédibilité et l'éthique comme valeurs de base pour favoriser l'adhésion de toutes les personnes concernées. Ce cadre prévoit également le respect du caractère confidentiel des informations recueillies.

Partage des responsabilités

Le directeur des études est responsable de la mise en œuvre de la PIEP et de sa révision ; il préside le comité d'évaluation, dont font partie des professeurs et des étudiants, et doit entre autres s'assurer que les fonctions ou responsabilités des différents intervenants concernés par la politique sont pleinement assumées et que les différentes instances touchées par l'évaluation des programmes ont les moyens d'assumer adéquatement leurs responsabilités. Enfin, il doit assurer la réalisation du plan d'action qui découle de l'évaluation de programme. De son côté, le registraire est responsable du système d'information sur les programmes et de la coordination de la démarche d'évaluation. Il assume en outre le secrétariat du comité, s'assure de la préparation du devis et rédige le rapport d'évaluation, lequel doit être approuvé par le conseil d'administration. La Commission note que le partage des responsabilités couvre les aspects essentiels et semble bien adapté à la réalité de l'établissement.

Système d'information sur les programmes

Bâti et mis à jour par le registraire, le système d'information sur les programmes d'études regroupe les données pertinentes à la gestion des programmes. Ce système concentre des données fournies par la Direction des études, le registraire et l'équipe de formateurs, de même que des données reliées à de nombreux indicateurs, dont le suivi du cheminement scolaire et de la réussite des étudiants. Les données recueillies servent aux bilans annuels faits par le registraire en collaboration avec les équipes de formateurs, et devraient conduire à faire des ajustements ponctuels.

Mode de détermination des programmes à évaluer

Le mode de détermination des programmes à évaluer est simple et cohérent. Une évaluation est déclenchée si un problème est mis en lumière à l'occasion des bilans annuels qui reposent sur le système d'information sur les programmes, ou selon une périodicité maximale entre deux évaluations.

Processus d'évaluation d'un programme

Le processus d'évaluation comprend les étapes essentielles à la réalisation d'évaluations efficaces : la création d'un comité, la préparation et l'approbation du devis d'évaluation, la réalisation et le suivi de l'évaluation.

Les professeurs et les étudiants sont représentés au comité d'évaluation, mais aucun membre extérieur au Collège ne fait partie de ce comité. La Commission souligne que le recours à un membre extérieur enrichirait le point de vue du comité.

Le contenu du devis et celui du rapport sont précisés de façon exhaustive, le processus d'évaluation lui-même est cependant présenté de façon sommaire et les critères d'évaluation sont simplement énumérés dans la présentation du contenu du devis. Ainsi, la politique ne donne aucune indication sur la préparation et la validation des instruments de collecte de données ni sur les groupes à consulter. L'opinion des diplômés et celle des milieux de travail ne sont donc pas requises par le cadre actuel. La Commission *suggère* au Collège d'encadrer davantage le processus d'évaluation, en particulier la cueillette de données. Elle note aussi que le Collège aurait intérêt à détailler, dans sa politique, les critères à utiliser lors des évaluations.

Le suivi de l'évaluation consiste à préparer un plan d'action à partir des recommandations présentées dans le rapport d'évaluation ; il est intégré au plan de travail annuel du Collège. Le directeur des études est responsable de sa mise en œuvre. Le Collège aurait cependant avantage à préciser le mode d'élaboration et d'adoption du plan d'action.

Mécanisme de révision de la politique

Chacune des évaluations de programme est l'occasion de faire une autoévaluation de l'application de la politique, qui peut conduire à une révision de cette dernière. La révision de la politique est placée sous la responsabilité du directeur des études et coordonnée par le registraire. Le conseil d'administration doit adopter les différents amendements qui peuvent en découler.

Conclusion

La Commission estime que la politique du Collège MultiHexa Québec comprend les composantes et les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Plus particulièrement, le partage des responsabilités est clair et le système d'information sur les programmes devrait permettre de déclencher des évaluations au moment opportun. La Commission suggère cependant au Collège de baliser davantage la réalisation des évaluations, notamment en précisant ce qui concerne la cueillette des données, y compris les groupes à consulter ; elle note enfin que l'établissement gagnerait à ce que les critères de l'évaluation soient détaillés dans la politique et qu'il aurait avantage à préciser le mode d'élaboration et d'adoption du plan d'action.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Michel Lauzière, président par intérim